Année européenne contre le racisme en 1997 : mise en oeuvre. Rapport

1999/2205(COS) - 16/03/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de la baronne Sarah LUDFORD (ELDR, UK) concernant la lutte contre le racisme et la xénophobie dans l'Union européenne. Il invite instamment les États membres à être attentifs aux besoins des communautés minoritaires et à encourager leurs structures communautaires tout en fournissant des programmes d'intégration complète, généralisant la prise en compte des besoins des minorités ethniques dans les politiques et pratiques. Il demande en particulier que les autorités publiques des États membres et les institutions de l'UE aient l'obligation active de promouvoir l'égalité raciale et d'engager des actions concrètes pour parvenir à une diversification ethnique accrue de leurs personnels. Il souhaite que la lutte contre le racisme et la xénophobie ainsi que la promotion de l'égalité des chances soient explicitement placées sous la responsabilité première d'un seul membre de la Commission européenne. Il demande que la Charte des droits fondamentaux soit davantage qu'une simple déclaration de droits existants et qu'elle consacre des garanties, y compris contre la discrimination raciale. Il demande en outre un renforcement des compétences de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes. En ce qui concerne l'éducation, le Parlement européen invite instamment les autorités des États membres à favoriser une meilleure prise de conscience du racisme et de la diversité raciale parmi tous les segments de la population. En particulier à l'égard des jeunes, les États membres devraient inclure, en tant que matière obligatoire dans les programmes scolaires et dans les programmes de formation des enseignants, les thèmes suivants : - un enseignement sur l'Europe dans le monde, notamment sur l'esclavage et le colonialisme et sur l'histoire et la culture des communautés minoritaires ; - un enseignement sur les dangers du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance, y compris la Shoah et l'antisémitisme, sur la nécessité impérative de la tolérance raciale et sur les valeur liées à la diversité. Il demande aussi à tous les partis politiques de signer et de respecter la charte des partis européens pour une société non raciste, de condamner l'intolérance et les propos ou comportements racistes et de renoncer à choisir des candidats et à coopérer avec des groupes politiques qui revendiquent des objectifs racistes et xénophobes. Le Parlement européen insiste auprès de l'UE et des gouvernements des États membres pour qu'ils inscrivent au premier rang des priorités de la coopération policière et judiciaire : - la lutte contre la violence organisée fondée sur la xénophobie et la haine raciale, y compris le racisme dans le football ; - la lutte contre le trafic illégal de migrants. Il se félicite du train de mesures proposé par la Commission sur la lutte contre la discrimination et insiste pour que tous les programmes financés par l'Union soient ouverts aux ressortissants de pays tiers résidant légalement dans l'Union. Le Parlement européen demande à l'UE et aux États membres de veiller à ce que, dans le cadre d'un système d'asile unique, la convention de Genève sur les réfugiés s'applique pleinement et que la législation et la politique en matière d'immigration n'établisse pas de discrimination fondée sur l'origine ethnique ou nationale, évite d'encourager des attitudes xénophobes ou des comportements discriminatoires et hostiles à l'encontre de minorités ethniques et octroie les mêmes droits en matière de libre circulation et de réunification familiale aux ressortissants de pays tiers qu'aux citoyens des États membres. Sur le plan international, il invite l'Union à conduire une politique étrangère éthique en saisissant toutes les occasions de lutter contre la pauvreté et en garantissant les droits de l'homme, notamment en révisant le code de conduite de l'UE sur les ventes d'armes. Il souhaite également que l'Union n'exige pas dans ses accords bilatéraux avec des pays tiers, la réadmission d'office des personnes expulsées de l'Union. Enfin, le Parlement se félicite de la décision de 14 États membres de geler les rapports bilatéraux avec l'Autriche et demande à la Commission de veiller à ce que ce pays, malgré la participation d'un parti raciste et xénophobe au gouvernement, respecte les traités de l'Union.